

ALFRED GROSSER

La V^e République et la société française

Que signifie étudier la V^e République ?

Dans l'espace : comment dégager ce qui est spécifique à la France de la V^e République, ce qui n'est pas commun aux sociétés politiquement de même type, ou aux sociétés économiquement semblables, c'est-à-dire industrielles (et non pas marxistes ou non marxistes). Il existe toute une série de problèmes que nous ne pouvons étudier sous la rubrique V^e République (chômage des jeunes, problèmes de l'énergie, autres problèmes sociaux), car ils sont communs à de nombreux pays et leur explication est probablement transnationale et non pas nationale.

Dans le temps : le découpage ne signifie pas grand-chose sauf en ce qui concerne l'institutionnel. En choisissant l'étude de la société française depuis 1958 nous surestimons donc automatiquement les institutions.

La deuxième difficulté tient à la définition du présent français. Quand commence-t-il ? Si l'on regarde des chiffres, même très simples, on s'aperçoit qu'ils changent très vite. A quel moment et sur quelles bases faut-il donc établir la comparaison avec des sociétés antérieures ou voisines ? Par exemple il y avait, en 1954, 4 millions d'exploitants agricoles, soit 20,7 % de la population active ; au recensement de 1975, ils n'étaient plus que 1 650 000 et ne représentaient que 7,6 % ; en outre, ils n'étaient plus de même nature que ceux de 1954 puisque ce sont des gens intégrés au processus économique global, beaucoup gèrent une entreprise agricole et ne sont plus le paysan sortant le matin pour retourner son champ... Où se trouve la coupure ? Certainement pas en 1958. Autre exemple : il a été construit 3 millions de logements de 1968 à 1975, sans compter

les résidences secondaires qui sont passées de 447 000 en 1954 à 1 047 000 en 1975. Je ne vois pas où placer une coupure dans le temps pour retracer l'évolution de ce secteur qui met en cause tout le style de vie de la société française ?

Il semble qu'il y ait depuis 1958 une culture politique inchangée, donc une non-spécificité de la V^e République, mais qu'il y ait par ailleurs des développements et des changements, dont les uns sont probablement dus à l'existence d'une V^e République, et les autres probablement pas, mais nous sommes dans le domaine de l'hypothèse.

I. — CULTURE POLITIQUE INCHANGÉE ?

— *La permanence du mélange de référence révolutionnaire et de conservatisme pratique.* — On voit à travers tout le passé récent, se maintenir l'image positive de la révolution, de la barricade, de la violence. Mais on assiste, en même temps, au maintien du conservatisme corporatiste le plus antirévolutionnaire du monde, cela vaut notamment pour les syndicats d'enseignants. Je ne vois pas de rupture dans ce domaine entre la IV^e et la V^e République, sauf que la catégorie des « jeunes et brillants » ayant augmenté, le divorce entre la pratique et la référence s'est accentué.

— *Le maintien de la contradiction unité-division.* — Ainsi, dans un film allemand, l'unité est montrée par la passion, commune à beaucoup de Français, qu'est la chasse, mais la division sociale se fait sentir entre les chasseurs de petit gibier et les chasseurs à courre de gros gibier. Toutes les enquêtes sociologiques étrangères montrent le maintien, voire le renforcement des inégalités sociales et de la non-homogénéité de la France. Mais il y a un fond d'unité, d'Arlette Laguiller à Jacques Chirac, une continuité indiscutable. Il y a unanimité sur deux points dans la division. Premièrement il est admis que le conflit fait partie du consensus, ce qui est une caractéristique purement française ; cela ne marche, en fait, que parce que le conflit est essentiellement verbal. Deuxièmement, on accepte, à la fois la référence à des principes libéraux et la vision d'une société qui n'est pas bonne telle qu'elle est. L'idée qu'il faut changer la société n'est pas réservée à la gauche. Tous les partis veulent la transformer au moins partiellement. Le conservatisme de l'existant n'est pas de bon ton, où qu'il soit. A l'inverse le langage révolutionnaire qui stigmatise les élections, tant que les masses n'ont pas été éduquées, est pratiquement inexistant en France. Le fossé entre conservatisme et terrorisme est comblé en France par l'acceptation qui conduit

Georges Marchais à tenir le même langage que les chrétiens démocrates allemands en matière de libertés publiques, et Robert Hersant à reconnaître, comme Helmut Schmidt, que la société pourrait être meilleure. Cela conduit à une société remarquablement tolérante, contrairement à la vision d'une France totalement délibéralisée à mesure que le temps passe. Cela est notamment vrai dans la fonction publique, où, continuant en cela la tradition de la III^e et de la IV^e République, la V^e République est fort pluraliste malgré une règle de droit qui permettrait le mac-cartysme le plus strict. L'arrêt Barel condamne le Gouvernement pour avoir dit pourquoi il refusait l'entrée dans la fonction publique, mais sa rédaction confirme qu'il appartient librement au Gouvernement d'arrêter la liste des candidats. D'où des problèmes, à l'heure actuelle, avec des candidats à la magistrature. Mais ce point de droit n'a presque pas d'importance parce que la pratique, tolérante, ne correspond pas à l'application totale de la règle.

— *Le maintien assez allègre de l'indifférence des Français au droit, c'est-à-dire aux règles fixant strictement un comportement social.* — Tout d'abord, il faut citer la conviction, commune au régime de 1946 et à celui de 1958, que la politique et la pratique politique sont de l'ordre de l'ignoble. Le général de Gaulle fait exception pratiquement à lui tout seul. Ce ne sont donc pas des règles qui fixent cette pratique, mais des comportements quasiment délictuels mais acceptés comme tels puisqu'ils sont politiques. C'est ce que j'appellerai « l'esprit *Canard Enchaîné - Minute* » de la vie politique française. Je suis convaincu qu'en 1962 la Constitution a été violée, mais j'ai voté « oui », ce qui semble tout à fait conforme au comportement français normal. De toute façon, à l'époque, un ministre, professeur de droit, a expliqué que si le peuple était d'accord cela n'avait aucune importance. C'était très français. Si l'on parle ici de Watergate, on voit souvent apparaître un sourire qui signifie que les Américains font du bruit pour pas grand-chose. Quand enfin un tribunal juge des manifestants, arrêtés au hasard, après des manifestations, les condamne, à mon avis contrairement à toute règle de droit élémentaire quant à la charge de la preuve, cela ne gêne personne. C'est un point fondamental. On part de l'idée que, puisque les règles du jeu social sont tolérantes et libérales, ça n'a pas une très grosse importance. C'est le contraire en Allemagne où, face au passé nazi et à la proximité communiste, la règle de droit a été élevée en principe métaphysique, tellement qu'on en arrive à fabriquer des lois pour mettre la légalité entre parenthèses. Il faut cependant constater un changement sur un point : le nouveau rôle du Conseil constitutionnel.

Il y a une quasi-révolution dans la conception française des pouvoirs de la majorité. Or, il se trouve, et c'est là une constante sous la V^e comme sous la IV^e République, qu'il n'y a jamais de discussion publique de fond des pouvoirs de la majorité. Cette indifférence au droit conduit à un scepticisme à l'égard des violations du droit par la police ou la justice. Lorsqu'en 1969 M. Chaban-Delmas a parlé de libéraliser la télévision, les uns l'ont soutenu, les autres l'ont combattu, mais personne n'a dit : « S'il commençait à appliquer la loi qui lui interdit de s'occuper de la télévision ? » C'était le monarque bienveillant qui acceptait de libéraliser. Mais cela aurait paru assez énorme de réclamer qu'on applique simplement le statut.

— *Le maintien du franco-centrisme, formé d'un certain nombre de mythologies, profondément ancrées.* — L'étranger n'a pas du tout compris que la disparition du général de Gaulle ne signifiait pas obligatoirement un changement de la politique extérieure de la France. En effet, ce n'est pas seulement le charisme de de Gaulle qui faisait qu'il était soutenu, mais c'est aussi le contenu de ce qu'il disait : « La France est grande et la politique internationale peut être un beau spectacle que je vous donne et qui ne vous coûtera rien. » Cette attitude qui consiste à être partout sans qu'aucun coût n'en résulte pour le pays est une constante de la IV^e et de la V^e République. Et le langage sur la spécificité française est toujours le même, que ce soit Giscard qui dit : « La France est ce qu'il y a de meilleur », que ce soit le général de Gaulle qui dise : « Notre action vise à atteindre des buts liés entre eux et qui, parce qu'ils sont français, répondent à l'intérêt de tous les hommes », sans que personne n'en soit surpris, ou que ce soit François Mitterrand qui dise : « Cet indéfinissable génie qui permet à la France de concevoir et d'exprimer les besoins profonds de l'esprit humain. » Cela ne gêne que les étrangers, les Français trouvant cela absolument normal. J'ajoute que sur le plan international, la coupure se situe plutôt en 1962 qu'en 1958. De 1939 à 1962 la France est, presque sans interruption, en guerre. Après 1962 nous avons les mains libres, sans que nous soyons sûrs d'avoir des mains.

II. — DES DÉVELOPPEMENTS

On constate d'abord le développement des oppositions de principe. J'appelle opposition de principe le fait que, quelle que soit la décision du pouvoir, elle est intrinsèquement mauvaise, même si elle correspond à ce que vous réclamiez hier. Cela s'explique évidem-

ment par la permanence du pouvoir, permanence qui tient d'ailleurs, peut-être, aux institutions. Une des raisons pour lesquelles un changement de majorité me semble souhaitable, c'est qu'il y a un blocage absolu dans de très nombreux secteurs du champ social. Il faut une connexion entre l'exercice du pouvoir et la partie de la société qui en est exclue depuis vingt ans. Sous la IV^e République, les changements de majorité empêchaient une cristallisation absolue.

La progression d'un certain milieu dirigeant date-t-elle de la V^e République ? La spécificité française me semble ici très forte. La France est un des seuls pays au monde où les mêmes hommes détiennent les trois pouvoirs : économique, administratif, politique. Le *summum* de cette évolution a été atteint en 1974, quand le Premier Ministre et le Président de la République étaient tous deux anciens de l'ENA. Il y a une cristallisation du pouvoir dans un petit nombre. Dans quelle mesure cela tient-il à notre système de concours ? Il n'a pas changé. Il y a une sorte d'unanimité maintenue dans l'élitisme des concours, qui n'a changé en rien, qui s'est peut-être même renforcée sous la V^e République.

Quelques points maintenant dont on ne sait pas si la V^e République est cause de changement. Dans le sens de l'unification, l'évolution de l'Eglise catholique, un changement important quoique très difficile à étudier. Comment expliquer le vote breton aux municipales de 1977 ? L'explication retenue par la presse est celle du glissement à gauche du catholicisme. C'est possible, mais on peut dire aussi que le catholicisme a de moins en moins d'importance dans la détermination des électeurs et l'on assiste à une normalisation du corps électoral breton qui se met à voter sur les mêmes critères socio-professionnels qu'ailleurs. Difficulté donc, mais évolution typiquement française, peu d'autres Eglises en Europe pluraliste ayant les mêmes manières de penser.

Dans le sens de la division, il est curieux de constater que c'est la France de la V^e République qui a des difficultés d'ethnies et non les pays régionalistes, comme l'Italie ou l'Allemagne. La V^e République est-elle responsable ? Politiquement, je ne pense pas. C'est l'évolution générale d'une société qui cherche des patries, patries sociales, comme en France le Parti communiste, patries régionales, comme l'Occitanie.

Des changements réels dans les rapports à la politique sont, en revanche, directement liés avec les institutions de la V^e République. La volonté de voter pour ou contre le pouvoir exécutif montre que la frustration de la V^e République a largement disparu. On recréera la frustration si l'on repasse de Weimar 2, régime à fort

président, à Weimar 1, régime parlementaire, sans changer de Constitution, ce qui est inutile. On ne donne plus sa voix à un parti qui en fait n'importe quoi, on se définit en fonction du pouvoir sortant, comme en Angleterre. Ce changement réel est-il décisif alors qu'il n'y a pas de changement dans la structure du seul grand parti vraiment organisé de France, le PCF ? Ce changement est-il réel avec un Parti socialiste qui repose un peu les mêmes problèmes que sous la IV^e République ?

Si la V^e République est le passage de l'échec Defferre en 1965 vers le centre à un échec Mitterrand en 1977 vers le Parti communiste, nous nous retrouverons dans les mécanismes de la IV^e République. Le jeu des partis a changé par les mécaniques institutionnelles, mais les problèmes majeurs posés par la présence d'un puissant Parti communiste n'ont en rien changé.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE COMPTES DE LA REDEVANCE
AU 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE

<i>Année</i>	<i>Radio</i>	<i>Télévision n. et b.</i>	<i>Télévision coul.</i>
1957	10 198 056	683 229	
1958	10 673 076	988 594	
1959	10 823 059	1 368 145	
1960	11 015 666	1 901 946	
1961	10 451 936	2 554 621	
1962	10 395 580	3 426 839	
1963	10 200 126	4 400 278	
1964	9 625 396	5 414 275	
1965	9 003 434	6 493 943	
1966	8 482 170	7 484 294	
1967	7 038 439	8 335 752	
1968	6 413 581	9 251 235	26 264
1969	5 792 937	10 061 774	91 406
1970	5 152 320	10 814 831	192 799
1971	4 495 780	11 311 865	390 627
1972	3 954 551	11 629 634	702 517
1973	3 578 900	11 882 553	1 134 071
1974	3 271 831	12 010 495	1 621 331
1975	3 036 896	11 906 097	2 255 709